



Saint-Denis, le 10 novembre 2014

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 18 septembre 2014
après modification lors de la séance du 6 novembre 2014

Membres présents :

Mesdames : Audrey BECQUART, Julie DUPONT-LASSALLE, Elsa PERCEVAULT.

Messieurs : Mathieu MAISONNEUVE, Illinganny MARDAYE, Zouffikar MEHOUMOU ISSOP Benjamin NAGRE, Romain OLLARD, Alexis PARMENTIER, Jean-Yves ROCHOUX

Membres représentés :

Madame Eléonore CADOU par Madame Julie DUPONT-LASSALLE

Madame Marcelline DUCROCQ-GRONDIN par Monsieur Alexis PARMENTIER

Monsieur Dominique LEPELLEY par Monsieur Zouffikar MEHOUMOU ISSOP

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

La séance est ouverte à 11 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 26 JUIN 2014

- Des modifications relatives à l'orthographe de trois personnes sont demandées.
- Alexis PARMENTIER souhaite que soit remplacé page 3 point 2.4.2. :
"A. PARMENTIER s'interroge sur le motif de la centralisation de cette procédure..." par "... s'interroge sur l'organisation de cette procédure..."

– Procès verbal voté à l'unanimité sous réserve des modifications demandées –

2 – COMPTE RENDU EQUIPE DECANALE

2.1 - DEPARTEMENT D'ECONOMIE

Le Doyen et les membres du Conseil de Faculté félicitent Zouffikar MEHOUMOU ISSOP pour son élection à la tête du département d'Economie.

2.2 - POLITIQUE DES MASTERS

Le Doyen s'est rendu à la Conférence des Doyens des Facultés de Droit où la sélection d'entrée en Master 2 a été largement débattue. Le Ministère semble opposé à la sélection à l'entrée des Masters 2 excepté pour la "psychologie".

Pour les Masters Droit, des dérogations pourront peut-être, être accordées au cas par cas après présentation de demandes argumentées. Ce qui conduira à avoir deux types de Masters : certains à entrée sélective et les

autres totalement ouverts.

Dans la logique du LMD, le Ministère est favorable à une sélection à l'entrée du M1, ce qui aura pour effet pervers de se faire au détriment des Masters ouverts totalement dévalorisés par un afflux d'étudiants. Certains diplômés pourraient connaître une sorte de privatisation, seuls les Masters accompagnés d'un D.U. très sélectif avec des droits d'inscription élevés seraient reconnus par les professionnels et à l'international.

Cette évolution est déjà perceptible à l'exemple du Master Droit des Affaires de Paris 1 qui est adossé à un grand cabinet d'Avocats d'Affaires. Cette évolution n'est pas envisageable à La Réunion. Mais les bons étudiants de Licence partiront faire leur Master ailleurs et il est à craindre que l'Université ne se transforme en collège universitaire.

Romain OLLARD :

Il va y avoir un problème quant à la capacité d'accueil des locaux d'enseignement.

Pascal PUIG :

Pour le Ministère l'utilisation du numérique doit permettre de gérer la hausse des effectifs de Master 2.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP :

Notre façon d'enseigner est peut-être datée, elle doit évoluer. Les enseignants doivent s'impliquer différemment avec d'autres méthodes, ce qui contribuera à la démocratisation de l'enseignement. Une bonne partie des étudiants de L1 est dans une logique d'échec et on ne leur donne pas toujours les moyens de réussir.

Pascal PUIG :

Il n'est pas certain que la généralisation du numérique entraîne une hausse du taux de réussite en L1.

Romain OLLARD :

L'ouverture totale de l'entrée en M2 va obligatoirement entraîner une baisse de la valeur du diplôme.

Julie DUPOND-LASSALLE :

On peut craindre que la sélection se déplace au niveau L3.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP :

Il n'est pas question d'ouvrir complètement l'accès, mais d'ouvrir de nouvelles voies avec de véritables formations professionnelles. On peut constater que beaucoup d'étudiants sont insérés dans le monde professionnel avec des L3.

Jean-Yves ROCHOUX :

Le développement des pédagogies numériques peut entraîner un écrémage beaucoup plus rapide en exigeant une implication personnelle beaucoup plus importante des étudiants. En contrepartie de nouveaux étudiants vont apparaître (professionnels, chômeurs, etc).

Pascal PUIG :

On compte 300 candidatures pour le M2 Droit Notarial. Le marché de l'emploi est à ce jour très réduit. Il y a un risque de voir les ordres professionnels quitter l'Université pour mettre en place leurs formations dans d'autres structures.

2.3 - TAXE D'APPRENTISSAGE

(Rapporteur : Martine MARIN)

Lors du dernier groupe de travail auquel assistait Martine MARIN pour la Faculté de Droit et d'Economie et Alexis PARMENTIER pour l'Ecole Doctorale, le point a été fait sur la campagne 2014 ainsi que sur la campagne à venir.

- BILAN 2014

Le bilan est très positif pour l'Université et pour la Faculté. Ce qui se traduit par une hausse des versements de + 6,4 % soit 39 000 € pour l'Université et plus 13 % soit 5 000 € pour la Faculté de Droit et d' Economie.

Le nombre d'entreprises qui versent pour l'Université est en baisse, mais les montants sont plus importants. Cette augmentation est le résultat de l'implication des Responsables des filières concernées ainsi que du travail de grande qualité fait par le PROFIL et le Service de Communication. Les Responsables des

formations bénéficiaires ont tous été destinataires du montant de la taxe d'apprentissage versée dont l'utilisation est réglementaire et doit se faire dans l'année de référence. Il n'y a pas de possibilité de report des sommes non utilisées sur l'année suivante. Un montant de taxe d'apprentissage a été inscrit au budget 2014 sur la base de 2013 ; il ne semble pas à ce jour que le surplus soit versé aux différentes Composantes.

La liste des entreprises qui nous ont versé la taxe d'apprentissage va être diffusée dans quelques jours. Ce qui va nous permettre de les remercier et de souligner le besoin de financement des diplômes professionnalisants.

- PROJET 2015

La campagne se déroule obligatoirement du 1er au 28 février de chaque année. Les entreprises versent aux OCTA - Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage - dont l'Université ne fait pas partie et ces organismes dont certains sont également des bénéficiaires redistribuent la taxe en fonction des fléchages. La réforme qui doit entrer en vigueur en 2015 risque de nous pénaliser fortement en ayant pour conséquence de diminuer la part revenant aux universités.

Le PROFIL doit initier une réunion de présentation de la nouvelle réglementation.

Alexis PARMENTIER insiste sur l'augmentation du montant de la taxe d'apprentissage versée à l'Université qui atteint 649 065 € et notamment la part fléchée qui est beaucoup plus importante. On ne peut que regretter l'opacité qui règne au niveau de la Préfecture et des OCTA dans la répartition de la taxe.

Pascal PUIG conclut en disant que seul un travail de fond avec les partenaires pourra nous permettre de compenser le manque à gagner induit par la nouvelles réglementation.

3 – ACCEPTATION D'UN DON

Dans le cadre du colloque "Economie et Gestion de l'Eau dans l'océan Indien" la CISE et VEOLIA prévoient, d'après les informations fournies par Michel PAUL, de faire chacune un don de 1 000 €.

– Don accepté à l'unanimité sous réserve de réception des documents annoncés –

4 – PRIX EDF REUNION POUR LE MASTER "TERRITOIRES, RISQUES ET ACTION PUBLIQUE (TRAP)

Mathieu MAISONNEUVE

La convention conclue entre EDF Réunion et l'Université prévoit que le major du Master TRAP peut être récompensé. C'est la troisième année que ce prix est décerné. Il permet de valoriser l'excellence et le Master. Josselin RIO, lauréat 2013-2014 est inscrit en thèse et a obtenu un contrat doctoral.

– Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés pour l'octroi d'un prix d'un montant de 500 € à Josselin RIO, major du Master TRAP 2013-2014 –

5 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 - PRIMES POUR RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES (Alexis PARMENTIER)

Alexis PARMENTIER souhaite apporter quelques précisions en complément du débat sur la procédure d'octroi des primes.

Trois types de solution étaient envisageables.

- DECENTRALISEE :

Les Composantes répartissent librement l'enveloppe qui leur est allouée. La décision appartient au Conseil de Faculté.

- CENTRALISEE

Les Composantes n'ont aucune marge de manœuvre. La décision appartient au Conseil d'Administration.

- MIXTE :

- détermination de fonctions "sanctuarisées" avec un montant de prime modulable en fonction des effectifs.
- Attribution du reliquat sur la base de fiche de fonctions. De nouvelles fonctions peuvent ainsi apparaître mais il peut également y avoir une augmentation des primes prévues initialement pour certaines fonctions.

La préférence du Vice-président du Conseil d'Administration allait à la solution décentralisée. Dans le choix de la solution, plusieurs éléments étaient à prendre en compte :

- Eviter l'opacité de la procédure afin de répondre à une attente des étudiants .
- Informer les membres du Conseil des tâches liées aux différentes fonctions.
- Eviter l'attribution directe de décharge par le Président.

En réponse à certains membres du Conseil qui s'étonnent de la répartition des primes, Alexis PARMENTIER précise :

- Certaines fonctions telle que la Direction des Collèges ne peuvent pas y prétendre car elles ne sont pas au cœur de la formation et les restrictions budgétaires obligent à faire des choix.
- Certaines Composantes telles que l'I.U.T., l'E.S.P.E., l'E.S.I.R.O.I. n'ont pas de fonctions éligibles de droit et il faut tenir compte de leurs spécificités.
- La fonction de Directeur de Laboratoire ne permet pas d'y prétendre car elle est prestigieuse, attire beaucoup de candidats et est très valorisante en terme de carrière.
- Il n'a pas été réclamé de fiche de fonctions aux Directeurs de l'Ecole Doctorale. A titre personnel, Alexis PARMENTIER pense qu'ils devraient en fournir une.

Des "incohérences ont été notées" en L1 A.E.S. : deux fiches sont remontées pour le Sud et le Nord avec des montants différents.

Le Doyen :

Les fiches transmises par les intéressés étaient différentes.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP :

Une proposition d'harmonisation a été faite, en vain, au responsable pédagogique de Saint-Denis. Certaines fonctions exercées dans le Nord vont au-delà des fonctions d'un responsable pédagogique.

Le Doyen :

"Mais qui sommes-nous pour juger de ce qui relève des compétences d'un responsable pédagogique ? On ne peut pas sanctionner le bénévolat et l'implication et on ne peut pas dire d'un côté que les fiches fonctions doivent refléter la réalité et soutenir de l'autre qu'elles doivent être formatées et détachées de la réalité".

Alexis PARMENTIER dit que Yves CROISSANT est désolé s'il a froissé certaines personnes dans son mél relatif aux fiches fonctions de la Faculté de Droit et d'Economie.

En ce qui concerne la direction du département d'Economie, une fiche fonctions a été remontée et validée fin juillet 2014 avec 48 H de prime pour responsabilités pédagogiques.

Certains membres du Conseil s'étonnent de ce nombre d'heures qui est le double de celui accordé à chacune des Directrices de département de Droit.

Zoufikar MEHOUMOU ISSOP :

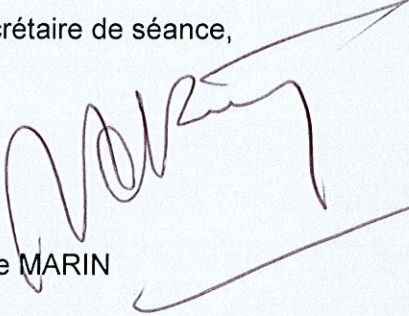
Le Directeur du département d'Economie gère les deux filières d'Economie et d'A.E.S.

Alexis PARMENTIER conclut son intervention en précisant qu'il s'agissait pour lui de fournir des éclaircissements sans aucun esprit polémique.

Le Doyen remercie Alexis PARMENTIER pour son objectivité, mais il confirme qu'il a été depuis le début contre le système de fiches de fonctions.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 12 h 15.

La Secrétaire de séance,



Martine MARIN

Le Doyen,



Pr Pascal PUIG